

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 février 2019 –18h

Etaient présents : Monique Doladille, Jacques Borelly, Marie-José Roux, Michèle Padovani, Noëlle Bidault, Sylvie Devès, Jean Pellet, Sylvain Hiel, Nadine Gaillard, Alain Camus

Excusé : Damien Lentier.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2018

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement : 411 617.04

Investissement : 126 580.01

Résultat global 538 197.05

Le Conseil Municipal, l'unanimité, vote le compte administratif et le compte de gestion.

1^{ère} délibération

Demande de subvention à la Région

Madame le Maire informe le conseil Municipal qu'elle souhaite solliciter l'aide de la région Auvergne Rhône-Alpes pour le versement d'une subvention à hauteur de 100 000 euros. Cette délibération annule et remplace la délibération prise lors du conseil municipal du 11.04.2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents et à solliciter une aide auprès de la région.

2^{ème} délibération

Dépenses d'investissement 2019

Madame le Maire informe le Conseil Municipal afin de pouvoir mandater les premières dépenses d'investissement de l'année 2019 avant le vote du budget, la commune doit faire parvenir à la trésorerie l'état des restes à réaliser des dépenses votées en 2018 non utilisées et qui seront payées en 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder au paiement des mandats.

3^{ème} délibération

Convention intervention musicale 2019-20120

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer une convention entre le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse et la commune de Gravières. Des interventions musicales en milieu scolaire seront proposées pour l'année 2019-2020 à raison de de 15 séances de 1 heure par classe.

4^{ème} délibération

SISPEC cession des droits bail emphytéotique

La commune ayant transféré sa compétence eau et assainissement au SISPEC, il serait utile de céder au Syndicat ses droits sur le bail emphytéotique qu'elle a signé avec la Caisse régionale des Mines pour l'implantation de la station d'épuration.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer tout document pour la cession.

5^{ème} délibération

Dénomination de voies communales

Madame le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rue et places publiques.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le principe général de dénomination des voies de la commune, approuve le système de numérotation métrique avec côté pair et impair et valide les noms attribués à l'ensemble des voies communales.